



District de Maine et Loire de Football

Commission Départementale de Contrôle des Commissaires Au Terrain

PROCES VERBAL N° 16 – SAISON 2024/2025

Réunion du :	10/12/2024
Présidence :	Jean-Jacques CHOUTEAU
Présents :	Jean-Baptiste AUGEREAU, Albert COIFFARD, Alcides DA COSTA et Jack GASTINEAU.
Excusé :	

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans les conditions de forme et de délais prévues à l'article 190 des Règlements Généraux FFF et LFPL.

Préambule :

M. AUGEREAU Jean-Baptiste membre du club de St Melaine sur Aubance (533183) et club Gj St Melaine Juigné (564108) ne prend pas part au contrôle des feuilles de match concernant ces clubs.

M. CHOUTEAU Jean-Jacques membre du club des Ponts de Cé As (522735) ne prend pas part au contrôle ses feuilles de match concernant ce club.

M. COIFFARD Albert membre du club de La Pommeraye Pomjeannais (545613) ne prend pas part au contrôle des feuilles de match concernant ce club.

Mr DA COSTA Alcides membre du club de Murs Erigné (511715) ne prend pas part au contrôle des feuilles de match concernant ce club.

1. Règlements et amendes

ARTICLE 25 – ENCADREMENT DES EQUIPES – DISCIPLINE 1. *Le club recevant doit notamment désigner un commissaire au terrain majeur, lequel doit être présent sur le terrain au moins une heure avant l'heure officielle, porteur d'un brassard distinctif, et durant la rencontre se tient à proximité immédiate de l'aire de jeu à la disposition des officiels. En cas de non-respect de l'obligation, le club encourt une amende :*

Se reporter à l'Annexe 5 des Règlements Généraux de la LFPL et aux dispositions particulières du District de Maine et Loire de l'annexe 2 des règlements Généraux de la FFF.

2. Approbation du PV

Le PV n° 15 du 03 décembre 2024 est approuvé.

3. Contrôle des feuilles de match

⇒ Période du 02 au 08 décembre 2024

Le contrôle est effectué sur les points suivants :

- Présence d'un Commissaire au terrain (CAT ou responsable de plateau) sur les compétitions Seniors M et F, Vétérans à 11 et à 8, Jeunes à 11 G et F, Jeunes à 8 (U13 G/F et U15 F), Futsal et Coupe Amitié Loisirs.
- Obligation que le Commissaire au terrain soit majeur.
- Obligation que le Commissaire au terrain soit licencié de la saison en cours (licencié Volontaire non admis)

☞ **Les sanctions infligées aux clubs n'ayant pas respecté ces obligations seront indiquées dans l'annexe en page 4.**

Les feuilles de matchs non parvenues lors du contrôle initial seront examinées lors de la réunion suivante.

Rappels :

- ➔ Le Commissaire au terrain ou responsable plateau ou sécurité ne peut occuper qu'une seule fonction.
- ➔ Le Commissaire au terrain doit être indiqué obligatoirement dans la case « Délégué Principal » et non dans les cases « Responsable sécurité ou Délégué accompagnateur ou Directeur sécurité ». La case « Responsable sécurité » est seulement remplie pour les matchs de Futsal.
- ➔ Le Responsable plateau concernant la catégorie Jeunes Foot à 8 (U13 G/F et U15 F) doit être indiqué dans la case « Délégué Principal ».

5. Sanctions financières

Commissaire au terrain ou responsable de plateau :

- **Noté dans la case « Délégué Principal »** : Pas de sanction financière.
- **Noté dans la case « Autres officiels »** : Sanction financière. Les éventuels courriers de clubs seront examinés.
- **Aucun nom porté** : Sanction financière.
- **Commissaire au terrain avec numéro de licence erronée involontairement, mais bien licencié** : Pas de sanction financière.
- **Commissaire au terrain avec faux numéro de licence** : Sanction financière.
- **Commissaire au terrain mineur** : Sanction financière.
- **Commissaire au terrain avec une licence « Dirigeant Volontaire »** : Sanction financière.
- **Plateaux U13 G/F et U15 F** : Si 2 matchs en même temps sur le même terrain, mettre un seul nom de Commissaire au terrain pour les 2 matchs.
- **Forfait** : Si une feuille de match est établie, elle doit être remplie entièrement, y compris le Commissaire au terrain. Les éventuels courriers de clubs seront examinés.
- La Commission statuera sur les cas éventuels non répertoriés ci-dessus.

6. Divers

- Le président a répondu à cinq mails de clubs.

La Commission rappelle qu'elle ne répond aux demandes des clubs uniquement transmises par la messagerie officielle.

Prochaine réunion : 17 décembre 2024 à 10h00

Le Président	Le Secrétaire de séance
CHOUTEAU Jean-Jacques	COIFFARD Albert

Absence de Commissaire au Terrain

SAISON 2024-2025 -Semaine du 02 décembre au 08 décembre 2024

Date rencontre	Equipe recevante	Equipe visiteuse	N° rencontre	Compétition	Groupe	Club recevant	Montant amende
08-déc-24	Valanjou As 1	Juigné Fc Louet 1	28587471	Seniors M D3	D	Valanjou As 1	50 €
08-déc-24	Etriché Af 1		28588002	Seniors M D4	C	Etriché Af 1	50 €
08-déc-24	Nueil Haut Layon 1	Juigné Fc Louet 2	29605629	Seniors M D5	G	Nueil Haut Layon 1	50 €
08-déc-24	Andrezé Jub Jallais 5	St Florent Bcle 2	29604795	Seniors M D5	I	Andrezé Jub Jallais 5	50 €
04-déc-24	Trélazé Foyer 32	St Melaine Sur Aubance 36	29615768	Vétérans à 8	A	Trélazé Foyer 32	50 €
08-déc-24	Angers Lac de Maine 36	Thouarcé Fc Layon 36	28874748	Vétérans D3	A	Angers Lac de Maine 36	50 €
07-déc-24	Puy Maz Tess Us 2	Cholet Rc 2	30011388	U19 G D2	A	Puy Maz Tess Us 2	50 €
08-déc-24	Ent St Hilaire Coron 1	Gf Gesté Tillières 2	29890598	U18 F D2	C	Ent St Hilaire Coron 1	50 €
07-déc-24	Thouarcé Fc Layon 1	Tiercé Cheffes As 1	29901868	U17 G Elite	A	Thouarcé Fc Layon 1	50 €
07-déc-24	Bouchemaine Es 1	Chatelais Nyoiseau 1	29891936	U17 G D1	B	Bouchemaine Es 1	50 €
07-déc-24	Denée Val Uf3l 1	Angers Intrépide 1	29892816	U17 G D1	F	Denée Val Uf3l 1	50 €
07-déc-24	Gjf Corneandarbrain 1	Ent St Sylvain Montr 2	29892922	U17 G D2	B	Gjf Corneandarbrain 1	50 €
07-déc-24	Gj Torfou SèV Moine 2	Christopheaguiniere 2	29893315	U17 G D2	F	Gj Torfou SèV Moine 2	50 €
07-déc-24	Angers Vaillante Fc 3	Ent Longuenée Fcljlm 1	29893717	U17 G D3	B	Angers Vaillante Fc 3	50 €
07-déc-24	Saumur Ofc 1	Tiercé Cheffes As 1	29895561	U15 G Elite	A	Saumur Ofc 1	50 €
07-déc-24	Le Puy Vaudelnay Es 2	Brissac Aubance Es 2	29891756	U15 G D3	C	Le Puy Vaudelnay Es 2	50 €
07-déc-24	Le Fuilet Chaussaire 2	Landemont Laurentais 2	29891844	U15 G D3	I	Le Fuilet Chaussaire 2	50 €
07-déc-24	Angers Vaillante Fc 5	Bauné Val Baugeois 1	29858681	U13 G DS	C	Angers Vaillante Fc 5	50 €
07-déc-24	Gj Eglantine Dague 1	Baugé Ea Baugeois 1	29858683	U13 G DS	C	Gj Eglantine Dague 1	50 €
07-déc-24	Landemont Laurentais 1	St Pierre Montrevault As 1	29861987	U13 G DS	G	Landemont Laurentais 1	50 €
07-déc-24	Bouchemaine Es 2	Les Ponts de Cé As 2	29858891	U13 G D1	C	Bouchemaine Es 2	50 €
07-déc-24	Martigné Es Layon 1	Gj St Melaine Juigné 1	29859043	U13 G D1	G	Martigné Es Layon	50 €
07-déc-24	Martigné Es Layon 2	Chemillé Melay O 2	29859397	U13 G D2	H		
07-déc-24	Thouarcé Fc Layon 2	Valanjou As 2	29859395	U13 G D2	H	Thouarcé Fc Layon 2	50 €
07-déc-24	Le Puy Vaudelnay Es 1	Montilliers Es 2	29859396	U13 G D2	H	Le Puy Vaudelnay Es	50 €
07-déc-24	Le Puy Vaudelnay Es 2	Montilliers Es 3	29859189	U13 G D3	J		
07-déc-24	Tiercé Cheffes As 3	Gj Morannes St Denis 2	29858997	U13 G D3	C	Tiercé Cheffes As 3	50 €
07-déc-24	Villeveque Soucelles 2	Seiches Marcé As 2	29854608	U13 G D3	C	Villeveque Soucelles 2	50 €
07-déc-24	Andrezé Jub Jallais 3	Maybeleger 3	29859246	U13 G D3	M	Andrezé Jub Jallais 3	50 €
07-déc-24	St Georges sur Loire 3	Gj Mesnil Fcblrcmb 3	29859277	U13 G D3	O	St Georges sur Loire 3	50 €
07-déc-24	Mazé Us 1	St Sylvain d'Anjou As 1	29858142	U15 F D1	B	Mazé Us 1	50 €
23-nov-24	Le Puy Vaudelnay Es 1	Murs Erigné Asi 1	29858454	U15 F D2	D	Le Puy Vaudelnay Es 1	50 €
07-déc-24	Saumur Ofc 1	Gf Orée Football 1	29858378	U13 F D1	A	Saumur Ofc 1	50 €
07-déc-24	Montilliers Es 1	Gj Beaupréau en Mauges 2	29858801	U13 F D2	D	Montilliers Es 1	50 €

Commissaire au terrain mineur

SAISON 2024-2025 -Semaine du 18 au 24 novembre 2024

Date rencontre	Equipe recevante	Equipe visiteuse	N° rencontre	Compétition	Groupe	Club recevant	Montant amende
07-déc-24	Puy-Maz-Tess Us 2	St Hilaire Vihiers 2	29902350	U15 D3	Groupe E	Puy-Maz-Tess Us	100 €
07-déc-24	Coron Ostv 1	St Hilaire Vihiers 2	29893179	U17 D2	Groupe E	Coron Ostv	100 €
07-déc-24	Est Anjou Fc 1	St Lambert Levée 1	29892968	U17 D2	Groupe C	Est Anjou Fc 1	100 €